**JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL EN TRANSPORT COLLECTIF**

***En application du Protocole Ile-de-France du 6 mai 2020 relatif à une organisation optimale des transports en période de déconfinement pour la période du 11 au 29 mai 2020***

Je soussigné(e), *Nom prénom du dirigeant* :

En qualité de (Mandat social) de la société, employeur

Certifie que :

- les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d’activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l’exercice d’activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1er du 2e alinéa de l’article 1er du décret du 16 mars 2020 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

- l’heure d’arrivée de la personne ci-après sur son lieu d’activité professionnelle est prévue à :

**Nom, Prénom :**

**Date de naissance :**

**Adresse du domicile :**

**Nature de l’activité professionnelle :** *Emploi*

**Lieux d’exercice de l’activité professionnelle :**

*Indiquer tous les lieux d’exercice de l’activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l’avance (par exemple : livraisons, interventions sur appel, etc.).*

**Durée de validité de la présente :**

*La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l’employeur. Elle ne peut excéder une semaine. Il n’est donc pas obligatoire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l’organisation du travail mise en place par l’employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.*

Fait à : Le :

**Nom et cachet l'employeur :**